

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 05913 Numéro SIREN : 889 891 222 Nom ou dénomination : 71CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2022 sous le numéro de dépôt 17746

COMPTES ANNUELS

en euros

71CONCEPT

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Bilan au 31/12/2021

29 Avenue Pierre Brossolette
94000 CRETEIL

SIRET : 88989122200016

NAF : 8559B

Sommaire

Dossier - page de garde	1
Sommaire	2
Attestation Mission de présentation sans observations	3

BILAN

Bilan Actif	4
Bilan Passif	5

COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat	6
Compte de résultat (Suite)	7

DÉTAILS DE COMPTES

Bilan Actif Détaillé	8
Bilan Passif Détaillé	10
Compte de résultat Détaillé	12

GESTION

Ratios	15
Soldes Intermédiaires de Gestion	16
Capacité d'autofinancement	17

LIASSE

ATTESTATION**Mission de présentation des comptes annuels**

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise :

71CONCEPT

pour l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 et conformément aux termes de la mission en date du 01/01/2021 (ou conformément à nos accords), j'ai effectué les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

À la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, comportent 15 pages et se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 926 €
- Chiffre d'affaires : 15 894 €
- Résultat net Comptable : -836 €

Fait à Six Fours les Plages

Le 20/04/2022

Pour Cabinet expertise comptable SSL

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2021	Du 01/10/2020
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 50	50	50
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
- Légale		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	-1 419	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-836	-1 419
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-2 205	-1 369
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Au près des établissements de crédit		
- Financières diverses	1 228	1 385
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes :		
- Fournisseurs et comptes rattachés		
- Fiscales et sociales	1 904	114
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		398
EMPRUNTS ET DETTES	3 131	1 897
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	926	528

Approbation des comptes de l'exercice 2021

L'an deux-mille vingt et un, le vingt-neuf avril, à onze heure quarante-huit, Madame *MANGO Nucia*, associée unique et président de la société SAS 71CONCEPT, société par actions simplifiée au capital de 50 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 889891222, et dont le siège social est situé 29 avenue Pierre Brossolette 94000 CRETEIL,

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2021,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- l'affectation du résultat ;

Première décision : approbation des comptes

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 et se soldant par une perte de 836€ (Huit cent trente-six Euros)

Deuxième décision : affectation des résultats

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 836€ (Huit cent trente-six Euros) au compte report à nouveau.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

